

Commune de Clamart

PRECARITE et MAL-LOGEMENT

Edition 2026

Sommaire

1. Quelques données de cadrage
2. Le Marché immobilier
3. Qui sont les précaires de la commune et où logent-ils ?
4. Le mal-logement
5. Les obligations légales ou sociales des communes
6. Les difficultés d'accès aux soins
7. La problématique scolaire
8. Pour en savoir plus ([Guide de lecture de la fiche à télécharger](#))

1. Quelques données de cadrage

➤ 56 882 habitants en 2022

▪ Evolution démographique

Population Commune de Clamart			Variation annuelle					
			Clamart		Hauts-de-Seine		Ile-de-France	
1999	2015	2022	2015/1999	2022/2015	2015/1999	2022/2015	2015/1999	2022/2015
48 619	52 645	56 882	0,50 %	1,11 %	0,72%	0,18%	0,62%	0,39%

Source : Insee-Recensements

▪ Composition des ménages

Ménages selon leur composition	1999	En %	2022	En %	Evolution 2022/1999	Hauts-de-Seine 2022 En %	Ile-de-France 2022 En %
Ménages d'une personne	6 592	32,7 %	9 621	38,6 %	45,9 %	41,5%	39,2%
Autres ménages sans famille	388	1,9 %	382	1,5 %	-1,5 %	2,2%	2,3%
Couple sans enfants	4 900	24,3 %	5 100	20,4 %	4,1 %	19,2%	20,0%
Couple avec enfants	6 524	32,4 %	7 040	28,2 %	7,9 %	26,2%	26,9%
Familles monoparentales	1 744	8,7 %	2 805	11,2 %	60,8 %	10,9%	11,7%
Ensemble	20 146	100,0%	24 948	100,0%	23,8 %	100,0%	100,0%

Source : Insee-Recensements

■ Composition sociale

Ménages selon la SSP ¹ de la personne de référence (2022)	Ensemble des ménages		Dont ménages arrivés depuis – 4 ans		Hauts-de-Seine		Île-de-France	
					Ensemble %	Arrivés < 4 ans	Ensemble %	Arrivés < 4 ans
1 : Agriculteurs exploitants et 2 : Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	1 010	4%	351	4,0%	4.1%	4%	4.3%	4%
3 : Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 709	31%	3 647	41,8%	34.2%	45%	24.6%	32%
4 : Professions intermédiaires	4 127	17%	1 774	20,3%	16.3%	19%	17.4%	21%
5 : Employés et 6 : Ouvriers	5 442	22%	1 980	22,7%	20.1%	20%	26.5%	29%
7 : Retraités et 8 : Autres personnes sans activité professionnelle	6 661	27%	966	11,1%	25.2%	12%	27.3%	15%
Ensemble	24 948	100%	8 718	100%	100.0%	100%	100.0%	100%
Part ménages arrivés < 4 ans dans l'ensemble des ménages			35%			36%		35%

Source Insee - Recensements de population 2022

➤ Taux de pauvreté en 2021

Commune de Clamart	Vallée Sud Grand Paris	Hauts-de-Seine	Île-de-France
11%	11%	12%	16%

Source Insee : Filosofi 2021

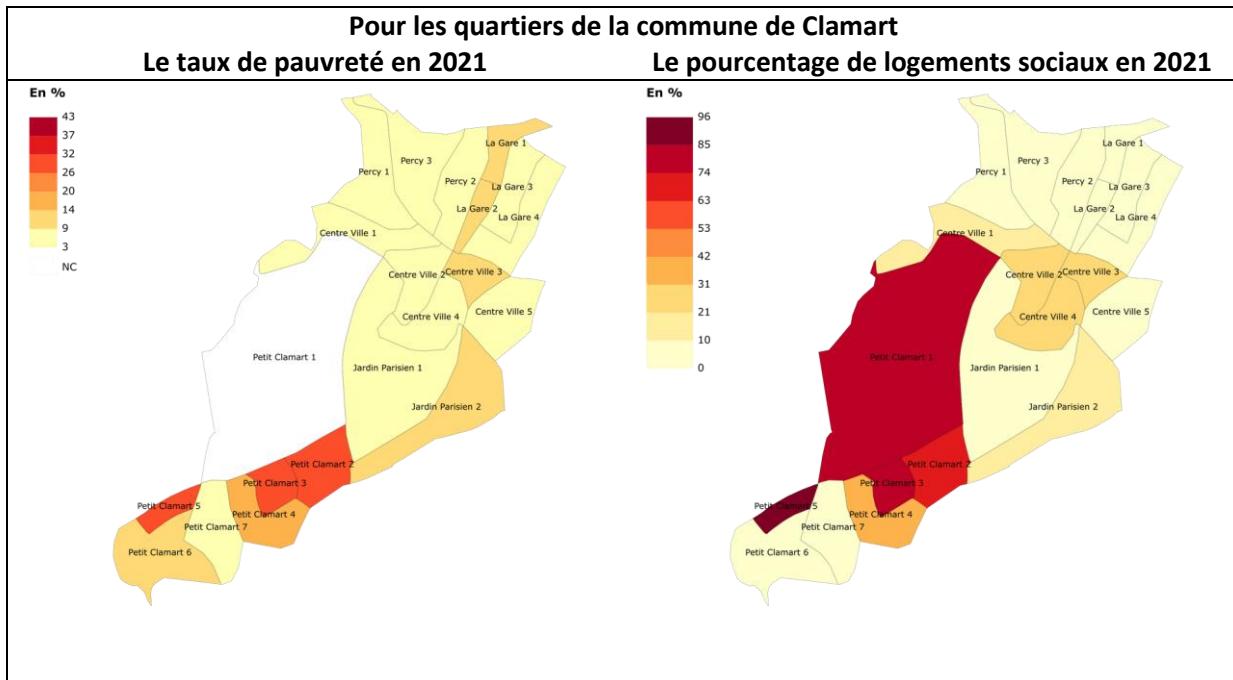
NB : Depuis 2021, l'INSEE ne publie plus le taux de pauvreté. Le nombre d'allocataires CAF à bas-revenus offre une approximation possible de l'évolution récente de la pauvreté dans la commune. Plafond CAF des bas revenus et seuil de pauvreté INSEE sont proches. Le nombre de bas-revenus CAF est sans doute inférieur à celui des ménages pauvres de l'INSEE, en raison notamment du non-recours.

Evolution du nombre d'allocataire à bas-revenus					
Commune de Clamart	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'allocataires sous le seuil de bas-revenus	2 648	2 705	2 589	2 747	2 789
Population couverte	5 752	5 939	5 522	5 961	6 052

Source : CAF

¹ Statu Socioprofessionnel

■ Le taux de pauvreté par quartier



Source : Insee

➤ La structure du parc de logement.

	Parc de logement				Statut d'occupation des résidences principales ²		
	Logements	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires et occasionnels	Dont logements vacants	Dont propriétaires occupants	Dont locataires du parc privé	Dont locataires HLM loué vide
1999	22 008	20 146	342	1 520	9 830	4 476	4 994
2022	27 181	24 803	764	1 614	12 329	5 769	6 194
<i>Evolution 1999-2022</i>	23,5 %	23,1 %	123,4 %	6,2 %	25,4 %	28,9 %	24,0 %
Structure	Logements	Dont résidences principales	Dont résidences secondaires	Dont logt. vacants	Propriétaires occupants	Locataires du parc privé	Locataires HLM
1999	100 %	100 %	2 %	8 %	49 %	22 %	25 %
2022	100%	100 %	3 %	7 %	50 %	23 %	25 %

Source : Recensements de population INSEE

La définition INSEE est différente de celle de la loi SRU : le parc HLM est identifié sur les déclarations des occupants, pas de prise en compte des logements vacants, du parc privé social (ANAH) et de certains types d'hébergement.

Exemple dans la commune de Clamart en 2022, l'Insee indique 6 194 logements (25 % des résidences principales), le décompte SRU est de 7 514 logements (31,1 % des résidences principales).

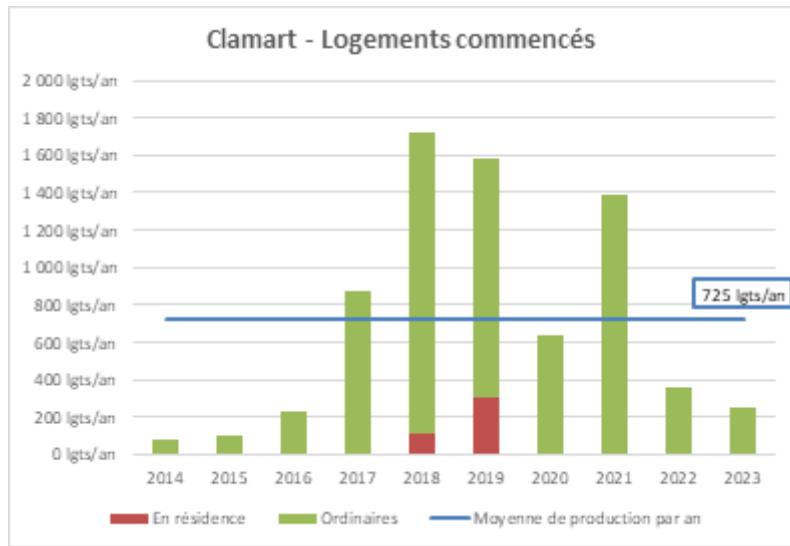
Cela étant, la tendance générale d'évolution du parc reste valable.

Attention ! Le statut d'occupation ne concerne que les résidences principales et non tout le parc de logements. Les résidences principales occupées gratuitement ne sont pas reprises dans le tableau, d'où un total des 3 statuts légèrement inférieur au nombre total de résidences principales de la partie gauche.

² Il faut rajouter les logements occupés gratuitement pour retrouver le total des résidences principales

2. Le Marché immobilier

➤ La construction neuve



Source : Sitadel

Nombre moyen de logements commencés
2014- 2023

- Dans la collectivité : 725 logt/an
- Dans le territoire de Vallée Sud Grand Paris : 2 808 logt/an.

Objectif SRHH pour le territoire de Vallée Sud Grand Paris : 2 500 logt/an

➤ Marché locatif privé

Indicateur de loyer en m² dans le parc locatif privé

Nouveau bail pour un logement de 52 m² (Charges comprises)

	2018	2024	Variation 2024/2018
Commune de Clamart	20,2 €/m ²	23,4 €/m ²	16,1%
Commune la + élevée 92	30,0 €/m ²	33,8 €/m ²	12,7%
Communes la - élevée 92	17,5 €/m ²	19,5 €/m ²	11,6%
Médiane 92	20,8 €/m ²	23,7 €/m ²	13,0%
Rang Clamart	25 ^{ème}	21 ^{ème}	
Loyer plafonds PLA-I ³ (1)		9,0 €/m ²	Charges comprises
Loyer plafonds PLUS ⁴ (2)		10,4 €/m ²	Charges comprises
Loyers plafonds PLS ⁵ (3)		14,6 €/m ²	Charges comprises
Loyers plafonds LLI ⁶ (4)		23,0 €/m ²	Charges comprises

Source : Estimations ANIL, à partir des données du Groupe Se Loger et de Leboncoin

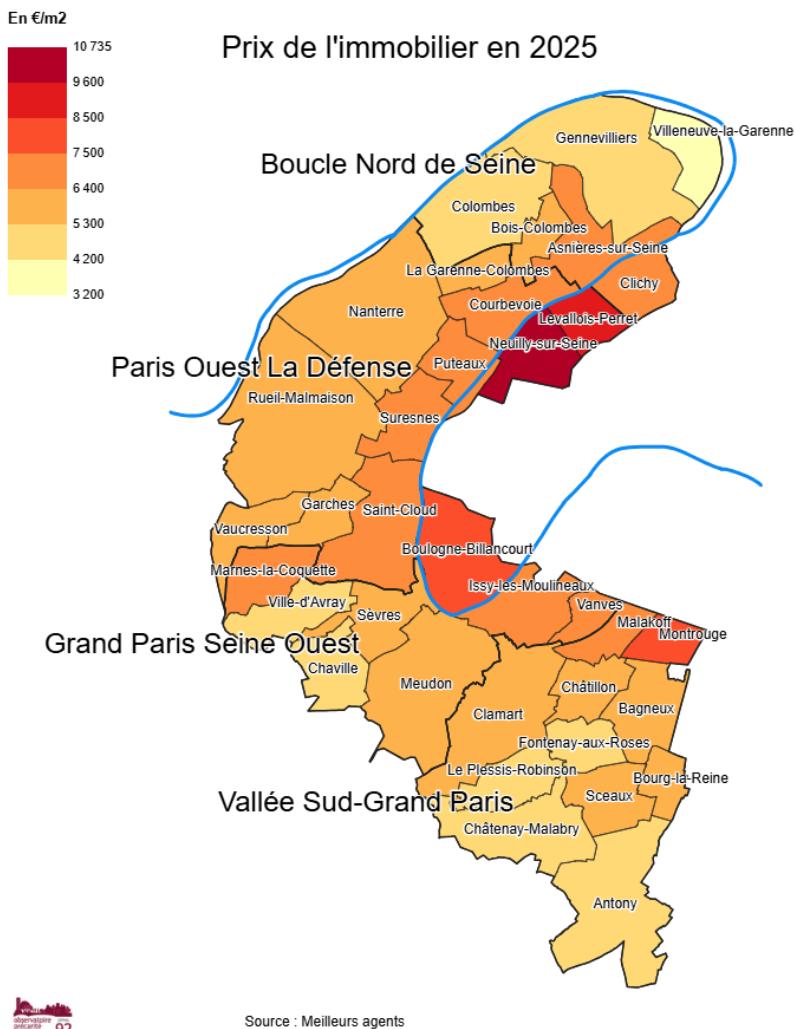
³ Logement financé par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration

⁴ Logement financé par un Prêt Locatif à Usage Social

⁵ Logement intermédiaire financé avec un Prêt locatif Social

⁶ Logement Locatif Intermédiaire non social (pas inclus dans décompte SRU)

■ Les prix immobiliers dans le 92



- **Prix moyen d'acquisition dans l'ancien** en 2025 dans la commune de Clamart. 5 603€/m²
- Variation depuis 2018 : + 18,4%
- **Prix moyen d'acquisition dans l'ancien** en 2025 dans les Hauts-de-Seine : 6 636 €/m²

➤ Le logement intermédiaire dans la commune de Clamart

- **Locatif**

Nombre de logements locatifs intermédiaires (LLI) agréés depuis 2014 : 677

Part des LLI agréés en 2024 par rapport au nombre de LLS agréées :

3. Qui sont les précaires de la commune et où logent-ils ?

➤ Caractéristiques des ménages pauvres

	Clamart 31/12/2019	Clamart 31/12/2024	Hauts-de-Seine 31/12/2024
Nombre total de foyers allocataires	5 741	6 052	293 292
Population des foyers allocataires	24 962	26 512	735 976
Nombre de foyers allocataires à bas revenus	2 552	2 789	82 275
Population des foyers allocataires à bas revenus	5 741	6 052	177 806
Moins de 65 ans dans la population totale (Insee)	43 890	47 579	1 411 689
% population à bas revenus dans population totale de moins de 65 ans	13 %	13 %	12,6%
Répartition des foyers allocataires à bas revenus selon la situation familiale			
isolés	48,0 %	55,4 %	53,3%
Familles monoparentales	26,3 %	27,5 %	23,4%
Couples sans enfants	4,2 %	3,2 %	3,2%
Couples avec enfants	21,5 %	21,7 %	20,2%
Enfants de moins de 20 ans dans foyers à bas-revenus	2 469	2 539	74 261
Moins de 20 ans dans la population totale (Insee)	13 404	13 915	398 660
% enfants à « bas-revenus » dans ensemble de moins de 20 ans	19%	18%	18,6%
Nombre de bénéficiaires du RSA	1 006	1 005	30 382
Population des foyers bénéficiaires du RSA	1 879	1 801	53 361
% dans population totale de moins de 65 ans	4%	4%	3,8%
RSA depuis plus de 4 ans	385	484	14 519
Part RSA depuis plus de 4 ans dans nombre de bénéficiaires du RSA	38,3 %	48,2 %	47,8%
Bénéficiaires de la PPA	2 390	2 693	74 021
Population dans foyers bénéficiaires de la PPA	4 838	5 121	142 034
% dans population totale de moins de 65 ans	11%	11%	10,1%

Source : CAF et INSEE

➤ Où sont logés les pauvres en 2024 ?

Ménages à bas revenus	Bénéficiaires d'une aide au logement			Non bénéficiaires d'une aide au logt Hébergés, logt instable, etc.	Ensemble
	Locataires du privé	Locataires du public	Accédant ou résidant en établissement		
Nombre	406	1 061	104	1 218	2 789
% Clamart	15 %	38 %	4 %	44 %	100%
% Vallée Sud Grand Paris	19%	34%	3%	44%	100%
% Hauts-de-Seine	20%	34%	3%	43%	100%

Source : CAF

1 218 allocataires à bas revenus, soit 44 % ne touchent pas d'aide au logement et donc ont des difficultés de logement : sans logements en titre, hébergés chez d'autres, dans des logements indécent. Cette proportion est de **46,3%** pour les bénéficiaires du RSA très majoritairement hébergés chez d'autres. Ceux touchant une aide au logement sont majoritairement dans le parc public.

Données repères
Montant mensuel des principaux seuils, plafonds et allocations
pour une personne seule
Année de référence : 2025

2 146 €	Niveau de vie (revenu disponible par uc) médian en 2023 ⁽¹⁾
2 008 €	Niveau de vie médian d'une personne seule de moins de 65 ans en 2023 ⁽¹⁾
1 870 €	Niveau de vie médian d'une personne seule de plus de 65 ans en 2023 ⁽¹⁾
1 863 €	Budget décent pour une personne seule dans la Métropole du Grand Paris en 2018 ⁽²⁾
1 426 €	Smic net (35h) ⁽⁴⁾ au 1 ^{er} juillet 2025
1 307 €	Seuil de bas revenu CAF au 31-12-2024
1 288 €	Seuil de pauvreté national en 2023 ⁽¹⁾
1 224 €	Plafond PLAI (Paris et communes limitrophes) ⁽³⁾
1 033 €	Montant de l'AAH pour une personne seule + allocation logement ⁽⁵⁾
1 034 €	Montant de l'ASPA (minimum vieillesse) pour une personne seule + allocation logement ⁽⁵⁾
1 000 €	1 ^{er} quartile des demandeurs de LLS en Ile de France ⁽⁴⁾
646,5€	Montant du RSA pour une personne seule (moins forfait logement de 77,6 € si allocation logement) ⁽⁵⁾
329 €	Allocation logement pour une personne seule (forfait R0 correspondant au niveau de ressources en dessous duquel l'aide est maximale) ⁽⁴⁾

(1) Source : Insee – Filosofi

(2) Source : Rapport 2022 du Conseil national de lutte contre l'exclusion

(3) Source : ANIL

(4) Source : DRIHL et ministère du Logement

(5) Source : DREES

4. Le mal-logement⁷

➤ Evaluation du mal logement

Personnes ou ménages sans logement personnel		Ménages dans de mauvaises conditions de logement		Difficultés de maintien dans le logement	
Personnes dans le dispositif d'hébergement ou de logement adapté (y.c. hôtels) (DRIHL - 2024)	886 27,2% par rapport à 2019	Logements sans confort sanitaire ⁸ (Insee - 2021) -16% par rapport à 2015	709 3% des résidences principales	Nombre de ménages avec AL ⁹ et un taux d'effort supérieur à 30% dans le parc privé (CAF - 2024)	484 14% par rapport à 2019
Ménages allocataires touchant le RSA ou la PPA hébergés chez d'autres (CAF - 2024)	512 16% par rapport à 2019	Nombre de résidences principales privées potentiellement indignes (DRIHL- 2019) -2% par rapport à 2013	194 1% des résidences principales privées	Nombre de ménages avec allocation logement et un taux d'effort supérieur à 30% dans le parc social. (CAF - 2024)	199 +25% par rapport à 2019
Ménages demandeurs HLM : sans abri ou en logement de fortune, ou hébergés chez un tiers, ou autres situations précaires (DRIHL - 2024)	1 273 39% par rapport à 2019	Ménages en surpeuplement accentué. (Insee - 2022) -14% par rapport à 2011	398 2% des résidences principales	Bénéficiaires d'une aide au logement avec au moins une fois deux mois d'impayés signalés dans l'année à la CAF (2024)	436 12% des allocataires Hauts-de-Seine : 10%

➤ Evaluation consolidée du mal logement.

Nombre de personnes subissant une ou plusieurs formes de mal logement (arrondi)

- Sans logement personnel : 3 600 personnes
- Mauvaises conditions de logement : 2 200 personnes
- Difficultés de maintien dans le logement : 1 400 personnes

Ensemble des mal-logés (ordre de grandeur plancher) : **6 300** personnes

Soit 11% de la population

Vallée Sud Grand Paris : **14%**

Hauts-de-Seine : **14%**

⁷ Le décompte ci-dessous s'inspire de la méthodologie utilisée par la Fondation Pour le Logement pour l'élaboration de son rapport annuel sur « l'état du mal logement ».

⁸ Source INSEE : définition logement sans salle de bains ou douches. La donnée n'est plus suivie par l'INSEE depuis 2021.

⁹ AL = Aide au logement.

➤ **Le dispositif d'accueil et de logement accompagné**

Capacités d'accueil, d'hébergement et d'insertion au 31/12/2024 (hors dispositif hivernal)	Clamart	Vallée Sud Grand Paris	Hauts-de-Seine
1 - Personnes hébergées à l'hôtel	0	425	2836
2 - Places en hébergement et logement accompagné			
2.1 Places en centre d'hébergement généraliste hors hôtel (Urgence, stabilisation, insertion hors CADA)	233	1 307	4238
2.2 Places d'hébergement pour demandeurs d'asile, réfugiés ou migrants (CADA, HUDA, CPH, ...)	77	834	2010
2.3 Places en résidence sociale hors FJT	343	696	4600
2.4 Places en foyer de jeunes travailleurs (FJT)	54	717	2149
2.5 Places en pension de familles ou résidence d'accueil	46	129	513
2.6 Places en foyer de travailleurs migrants FTM	0	189	2430
Nombre total de places	753	3 872	15 940
<i>Nombre total de places pour 1000 h.</i>	<i>13.2%</i>	<i>9.5%</i>	<i>9.6%</i>
3 - Intermédiation locative (Solibail, ...)			
Nombre de logements	39	366	1163
Nombre de places	133	1 244	3954
<i>Nombre de places pour 1000 h.</i>	<i>2.3%</i>	<i>3%</i>	<i>2.4%</i>

Source : DRIHL

Variation de la capacité en hébergement (hors hôtels), logement adapté, et intermédiation locative depuis 2019 : 41,6% (Hauts-de-Seine : + 14,7%)

Capacité en hébergement, logement adapté, et intermédiation locative au 31-12-2024 (non comprises places d'hébergement en hôtel) :

- Clamart : 15,6 places/1000 h.
- Vallée Sud Grand Paris : 12,5 places/1000 h.
- Hauts-de-Seine : 12,0 places/1000 h.

Objectif SRHH :

- Communes limitrophes de Paris = 14,5 places/1000 h.
- Autres communes du 92 = 10,5 places/1000 h.

➤ **La domiciliation**

Année	Clamart				Département			
	2014	2019	2021	2023	2014	2019	2021	2023
Domiciliations par les CCAS	76	99	52	133	2 760	3 884	4 466	5 167
Domiciliations par les associations	0	0	0	0	6 190	5 461	5 247	6 624
Total domiciliations au 31 décembre	76	99	52	133	8 950	9 345	9 713	11 791

Source : DRHIL

5. Les obligations légales ou sociales des communes

➤ Atteindre un taux de logements sociaux égal à 25% des résidences principales.

▪ Accroissement du parc social (selon la loi SRU)

2003		2023				Ventilation par financement 2003-2023		
Nombre de logements au sens SRU	En % des RP	Nombre de logt. au sens SRU	dont logt. familial aux	dont autres	En % des RP	PLAI	PLUS	PLS
5 095	24,1 %	7 499 dont en QPV (0,0 %)			31,0 %	26,6 %	41,2 %	32,2 %

Source : DRIHL 92

▪ Les obligations triennales SRU

Taux SRU en début de période	Obligation triennale	Réalisations	Taux de réalisation quantitatif	Atteinte de l'objectif qualitatif ¹⁰	Carence ¹¹
2014-2016	28,6%	0	Ss objet	Ss objet	Ss objet
2017-2019	30,2%	0	Ss objet	Ss objet	Ss objet
2020-2022	31,1%	0	Ss objet	Ss objet	Ss objet
2023-2025	31,0%	0			

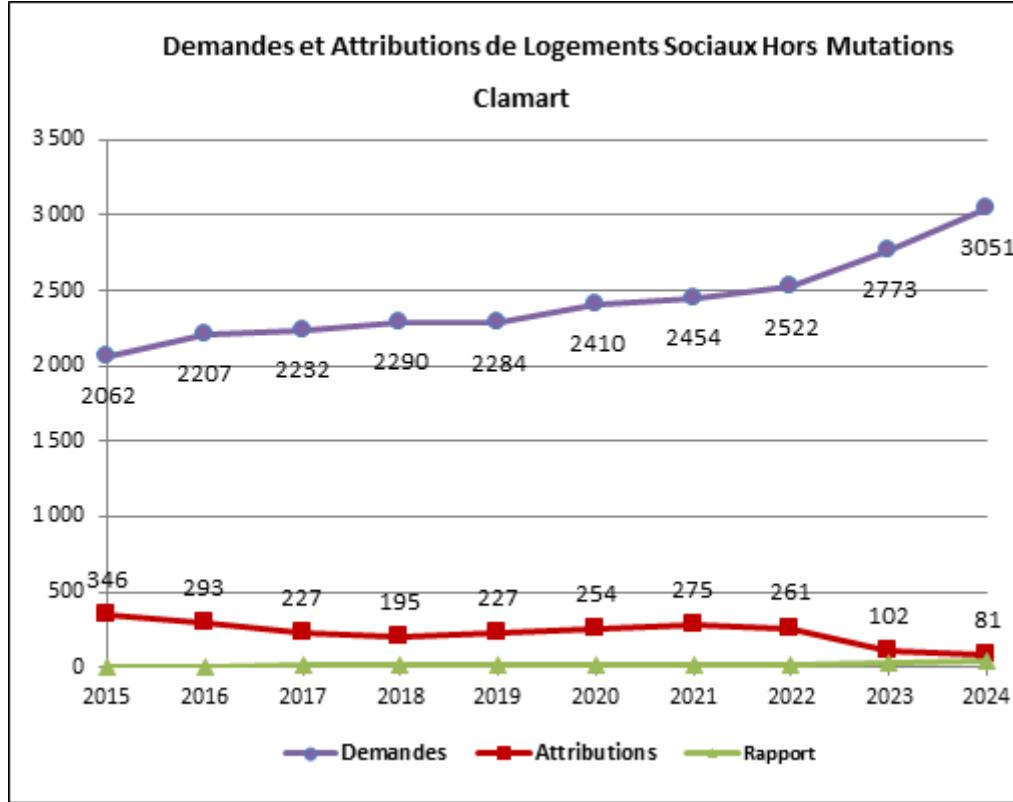
Source : DRIHL

¹⁰ Objectif qualitatif : respect des proportions réglementaires, 30% minimum de PLA-I ,30% maximum de PLS

¹¹ Carence : majoration du prélèvement financier annuel par le préfet, en cas de non-respect des objectifs quantitatif ou qualitatif, au terme de la période triennale.

➤ Reloger les publics prioritaires et les ménages du premier quartile (Lois E&C et ELAN)

▪ L'accès au parc social



Source : SNE

▪ Les attributions aux publics prioritaires et aux demandeurs du premier quartile de revenus (NB Les plus pauvres)

Rappel de la loi (LEC) :

- Attributions aux publics prioritaires (DALO et PDALHPD) : 100 % du contingent du préfet (plus ou moins 25% des logements), 25 % des autres contingents (1%, communes, bailleurs, ...), soit ≈ entre 38% et 40% des attributions selon la pondération des réservataires.
- Attributions aux demandeurs du 1er quartile = au moins 25 % des attributions dans les immeubles hors QPV (= 100,0 % du parc de Clamart).

Part des attributions effectuées au profit des demandeurs prioritaires yc DALO

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Clamart	29,4 %	26,4 %	28,0 %	26,7 %	32,6 %	39,8 %
Vallée Sud Grand Paris	26,8%	28,1%	30,4%	31,5%	31,5%	31,6%
Hauts-de-Seine	28.9%	28.3%	29.7%	29.9%	30.1%	30.0%
IDF	30.5%	30.4%	31.0%	31.8%	32.2%	33.9%

Source : DRIHL -Socle de données

Part des attributions hors QPV effectuées au profit de demandeurs du 1er quartile

ou relogés dans le cadre d'opérations ANRU ou ORCOD (copros en difficulté)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Clamart	15,7 %	12,1 %	15,0 %	9,9 %	10,4 %	13,5 %
Vallée Sud Grand Paris	13,8%	10,5%	14,5%	14,1%	12,5%	13,7%
Hauts-de-Seine	11.2%	9.2%	10.9%	11.6%	11.0%	11.7%
IDF	12.3%	11.5%	13.0%	14.1%	13.5%	14.4%

Source : DRIHL -Socle de données

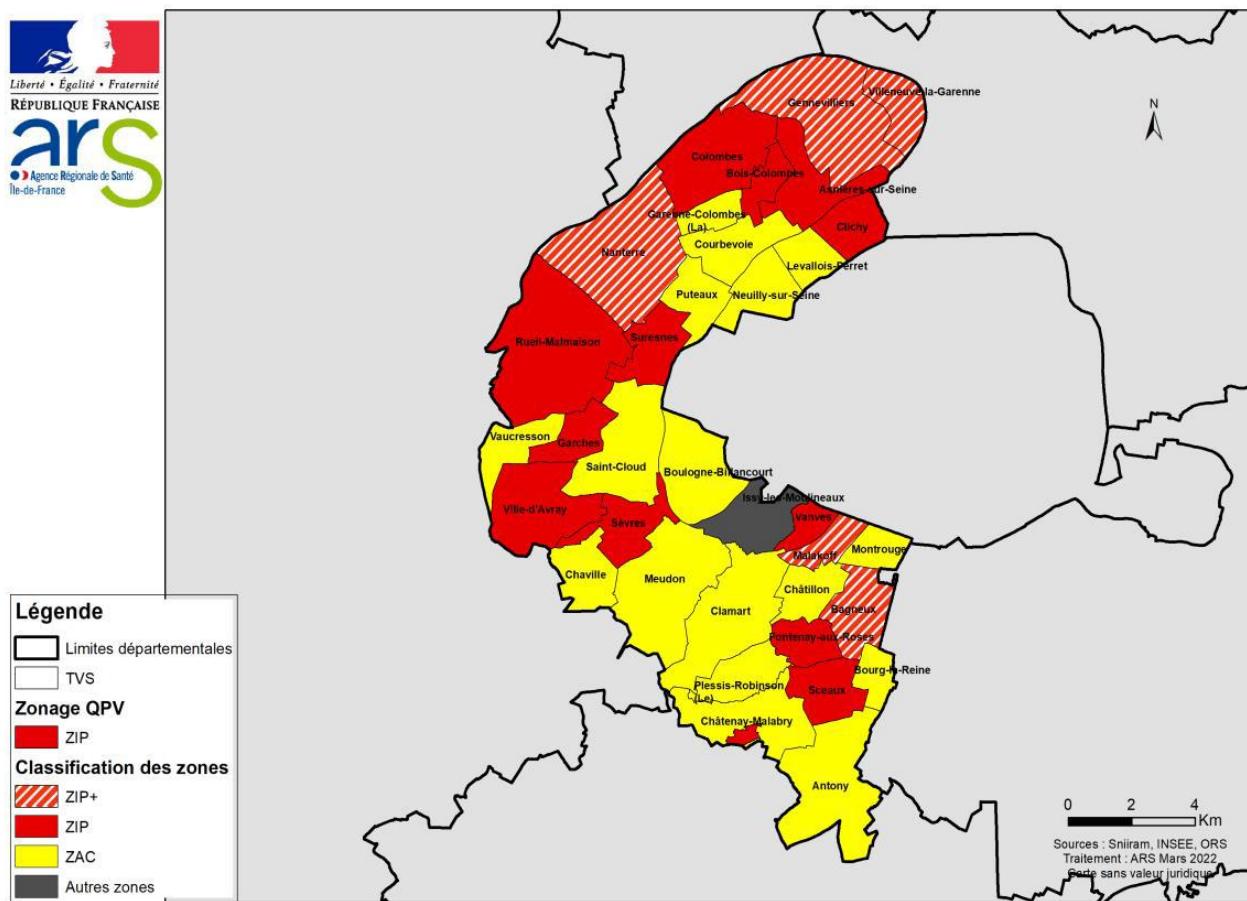
➤ L'exercice du Droit au Logement Opposable (DALO)

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de demandeurs avec reconnaissance DALO	292	275	255	264	241
Part dans l'ensemble de la demande	7,6 %	7,0 %	6,4 %	6,0 %	5,0 %
Nombre de demandes de plus de 5 ans	154	43	147	146	144
Nombre de relogements	106	100	92	95	102
Ancienneté médiane en mois de la demande	66	55	54	51	58
Ancienneté médiane en mois de la reconnaissance DALO	NR	14	14	16	15

Source : DRIHL -Socle de données

6. Les difficultés d'accès aux soins

Zonage médecin 2022 : carte des zones concernées par les aides à l'installation et au maintien des médecins généralistes pour l'Ile-de-France.



Pour l'année 2022, l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France (ARS IdF) a créé un score reposant sur 7 critères :

- 2 critères portent sur les caractéristiques de la population (Indice de Développement Humain (IDH 2017) calculé à partir d'indicateurs sur la santé, l'éducation et les revenus) ainsi que la morbidité (part des affections de longue durée)
 - 5 critères portant sur l'offre de soins (densité et l'évolution du nombre de médecins généralistes par territoire, dynamique d'installation, âge des médecins généralistes, densité des médecins spécialistes).

Ce score, spécifique à la région, indique l'intensité des problèmes d'accessibilité aux soins : il est très élevé dans la région. Ainsi 96 % du territoire francilien font l'objet d'un zonage, selon l'intensité des besoins. Les communes ayant d'importants besoins sont classées en Zones d'Interventions Prioritaires (ZIP), dans lesquelles les aides proviennent de l'Etat, mais aussi de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie : ceci concerne 32 % de la population des Hauts-de-Seine. Dans les ZIP où de nouvelles installations de médecins ne se font pas, des incitations financières complémentaires et des soutiens sont ajoutés (ZIP+). Dans les Hauts-de-Seine, ces ZIP+ correspondent à des communes dans lesquelles résident 15 % de la population du département : le revenu moyen des ménages est y faible, voire très faible, alors que les ZIP concernent des communes dans lesquelles le revenu moyen peut être important ou faible. Mais l'âge moyen des habitants peut être plus élevé, dans les ZIP, que dans les communes où le parc de logements s'est accru ou renouvelé récemment et de façon ample. Ces dernières communes sont plutôt classées en ZAC (Zones d'Actions Complémentaires, où les aides ne proviennent que de l'Etat) : il s'agit, au nord-est des Hauts-de-Seine, de communes mitoyennes à Paris autour du pôle de la Défense, et de communes du sud du département, dans lesquelles résident 48.5 % de la population des Hauts-de-Seine.

7. La problématique scolaire

▪ Evolution des effectifs de classes et élèves en primaire (Maternelles et élémentaires)

	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Nombre d'élèves	Nombre moyen d'élèves/classe
Clamart 2019				
Ecole publiques en REP	7	79	1 178	15
Ecole publiques hors REP	15	139	3 901	28
Ecole privées	1	8	218	27
Ensemble	23	226	5 297	23
Clamart 2023				
Ecole publiques en REP	6	70	1 178	17
Ecole publiques hors REP	14	162	4 011	25
Ecole privées	1	8	223	28
Ensemble	21	240	5 412	23
Hauts-de-Seine 2023				
Ecole publiques en REP	118	1 451	25 186	17.4
Ecole publiques hors REP	456	4 557	108 447	23.8
Ecole privées	53	676	18 849	27.9
Ensemble	627	6 684	152 482	22.8

Source : Inspection académique

▪ Taux de scolarisation deux ans en 2022

	Garçons	Filles	Ensemble
Clamart	17%	21%	19%
Vallée Sud Grand Paris	17%	17%	17%
Hauts-de-Seine	17%	17%	17%
France			10%

Source : INSEE et Inspection académique

8. Pour en savoir plus (Guide de lecture de la fiche à télécharger)

- Disposer de données équivalentes sur la Boucle Nord de la Seine ou le département
<http://www.precaritelogement92.fr/elections-municipales-2020/>
- Le socle de données de la DRIHL sur « Socle de données accès au logement et prévention des expulsions » :
<http://www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/socle-de-donnees-acces-au-logement-et-prevention-r878.html>
- Le contrat de ville :
http://i.ville.gouv.fr/index.php/download_file/6986/12264/contrat-de-ville-2015-2020-asnieres-sur-seine